

# Guilde Des Doctorants - Newsletter n°81

1 mai 2008

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/>

## Sommaire

- 1. Actualités de la Guilde
  - Associations de jeunes chercheurs : actualisez votre fiche dans l'annuaire de la Guilde !
- 2. Actualités du monde de la recherche
  - Modernisation de la politique d'enseignement supérieur et de recherche (4 avril 2008)
  - Rapport parlementaire sur la loi LRU (2 avril 2008)
- 3. Actualités des associations
- 4. Europe (en collaboration avec Science Careers)
- 5. Agenda, annonces
  - Prix de la meilleur thèse de la Fondation d'entreprise EADS
- 6. Vu dans la presse, sur la Toile
  - Diviser par deux l'échec en première année d'université (Le Figaro, 16 avril 2008)
  - Les trois meilleures thèses 2007 (bulletins-electroniques.com, 15 avril 2008)
  - L'Université Pierre et Marie Curie et l'Institut Pasteur signent un accord-cadre de partenariat (La Gazette du Laboratoire, avril 2008)

## 1. Actualités de la Guilde

### Associations de jeunes chercheurs : actualisez votre fiche dans l'annuaire de la Guilde !

Du changement dans votre association ? Des nouveaux projets ? N'hésitez pas à actualiser les informations sur votre association dans la base de données de la Guilde Des Doctorants :

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/Assos/carte/>

Cette base de données constitue une mine d'informations très importantes sur les associations de jeunes chercheurs et leurs activités.

## 2. Actualités du monde de la recherche

### Modernisation de la politique d'enseignement supérieur et de recherche (4 avril 2008)

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le deuxième conseil de modernisation des politiques publiques a eu lieu le 4 avril 2008 à l'Élysée.

Les décisions concernant l'enseignement supérieur et la recherche sont accessibles en ligne :

**Bruno Bost**

### Rapport parlementaire sur la loi LRU (2 avril 2008)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale a rédigé un rapport d'information sur la mise en application de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007, qui est disponible en ligne :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i0774.pdf>

Eclairage sur deux points : le recrutement des enseignants-chercheurs et le mécénat de doctorat.

- Recrutement des enseignants-chercheurs (pages 29 à 32)

Un décret paru le 10 avril 2008 définit les comités de sélection, qui viennent remplacer les commissions de spécialistes dans la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs. Ce décret indique qu'un comité de sélection ad hoc soit constitué pour chaque poste d'enseignant-chercheur ouvert au recrutement. Cette mesure, si elle est appliquée dans son sens le plus strict, risque de rendre la procédure ingérable pour certains établissements où de nombreux postes sont à pourvoir ! Le rapporteur indique que l'interprétation peut être assouplie, en gardant la même composition pour les comités pour des postes de même catégorie dans une même discipline, éventuellement plusieurs années de suite. Il considère par ailleurs qu'il ne serait pas contraire à la loi et aux intentions du législateur qu'un président d'université propose au conseil d'administration des comités de sélection constitués « en puisant dans des listes d'enseignants-chercheurs spécialistes élus par leurs pairs ». Une manière indirecte de dire que les commissions de spécialistes peuvent être conservées, et servir de réservoir pour la constitution des comités de sélection...

- Mécénat de doctorat (page 34)

La loi LRU (article 30, alinéa e bis) permet aux entreprises qui financent des projets de thèse dans le cadre du mécénat de doctorat d'accéder à une réduction d'impôt de 60 % (plafonnée) des versements effectués. Un décret d'application précisant ce dispositif a été publié au [Journal Officiel du 25 avril 2008](#). Les fonds seront versés à l'établissement, pour le compte de l'école doctorale dans laquelle le doctorant est inscrit. Les établissements seront libres de choisir les modalités d'utilisation de ces fonds, après avoir pris l'avis du conseil de l'école doctorale, du directeur de l'unité de recherche, du directeur de thèse et du doctorant. Le décret précise que les fonds peuvent constituer tout ou partie de la rémunération perçue par le doctorant au titre d'un contrat conclu avec une personne publique ou un établissement associé à l'école doctorale. Si le doctorant bénéficie déjà d'un revenu pour l'accomplissement de son projet de recherche doctorale, la contribution de l'entreprise peut être utilisée sous la forme de moyens mis à sa disposition pour la réalisation de ses travaux de recherche.

**Bruno Bost**

## 3. Actualités des associations

## 4. Europe (en collaboration avec Science Careers)

## 5. Agenda, annonces

### Prix de la meilleure thèse de la Fondation d'entreprise EADS

L'appel à candidature pour les prix de la meilleure thèse 2008 de la Fondation d'entreprise EADS est ouvert. Les prix, d'un montant de 5 000 € concernent six domaines : Mathématiques et leurs interactions, Physique et Sciences des matériaux, Sciences de la Terre et de l'Univers - Espace, Sciences pour l'ingénieur, Sciences et technologies de l'information et de la communication, Interdisciplinaire.

Les écoles doctorales peuvent déposer les dossiers de leurs candidats, en téléchargeant le formulaire de candidature sur le site de la Fondation EADS : <http://www.fondation.eads.net/default.asp?contentID=580>.

**Emilie Marquois**

## 6. Vu dans la presse, sur la Toile

### Diviser par deux l'échec en première année d'université (Le Figaro, 16 avril 2008)

Valérie Pécresse, la ministre de l'Enseignement supérieur, dresse pour Le Figaro un premier bilan du plan réussite en licence mis en place depuis janvier dans les universités.

<http://www.lefigaro.fr/actualites/2008/04/17/01001-20080417ARTFIG00004-diviser-par-deux-l-echec-en-premiere-annee-d-universite.php>

### Les trois meilleures thèses 2007 (bulletins-electroniques.com, 15 avril 2008)

La Coordination de Perfectionnement du Personnel de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Education brésilien a récompensé les trois meilleures thèses défendues au Brésil durant l'année 2007. Les heureux vainqueurs reçoivent une bourse de Post-Doctorat pour étudier à l'étranger, une médaille et un certificat.

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/53973.htm>

### L'Université Pierre et Marie Curie et l'Institut Pasteur signent un accord-cadre de partenariat (La Gazette du Laboratoire, avril 2008)

Le Professeur Alice DAUTRY, directrice générale de l'Institut Pasteur, et le Professeur Jean-Charles POMEROL, président de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC), viennent de signer un accord organisant un partenariat renforcé et pluriannuel entre les deux institutions.

<http://www.gazettelabo.fr/2002breves/0408/upmc.htm>

---

Les informations disponibles sur cette newsletter sont le fruit d'un travail collectif. Elles sont librement utilisables dans un cadre non commercial, à condition que vous fassiez mention de leur origine et que vous respectiez les termes de la licence pour documents libres (LDL).

<http://guilde.jeunes-chercheurs.org/Guilde/Licence/ldl.html>